



Direction de la location à usage d'habitation – Droits

Réclamation du locateur ou réclamation du locataire	50 \$
Une demande d'ordre de reprise de possession	60 \$
Demande de signification indirecte afin de remettre un Avis de réclamation ou une Demande d'ordre de reprise de possession	20 \$
Demande d'augmentation de loyer supérieure à ligne directrice	
• 19 unités locatives ou moins	150 \$
• De 20 à 49 unités	500 \$
• 50 unités locatives ou plus	500 \$ plus 5 \$ par unité locative, jusqu'à concurrence de 1 000 \$
Demande d'approbation d'un projet de réfection ayant trait à la totalité ou à une partie d'un ensemble résidentiel	700 \$ plus 5 \$ par unité locative, jusqu'à concurrence de 1 200 \$
Demande d'approbation d'un projet de réfection ayant trait à une unité locative déterminée	150 \$
Demande d'un rapport sur les antécédents en matière de loyer	
• 4 unités locatives ou moins	157,5 \$
• De 5 à 49 unités locatives	315 \$
• 50 unités locatives ou plus	420 \$
Registre des décisions en matière	
• l'abonnement annuel	250 \$
• 30 minutes de recherche	6 \$ plus 15 ¢ par page imprimée
Droits d'administration	
• Le versement du loyer à la Direction	200 \$ pour chaque ensemble résidentiel à l'égard duquel un ordre est donné; et 10 \$ pour chaque unité locative visée par un ordre
• Lorsque la Direction recourt aux services d'un entrepreneur pour les réparations.	10 % du coût d'entretien ou de réparation ou 250 \$, selon la plus élevée des ces sommes.